Être directeur de la Société canadienne de l'élevage caprin

Le devoir de confiance :

Chaque administrateur est tenu d'agir avec honnêteté et bonne foi, dans le meilleur intérêt de la SCG, dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions d'administrateur.

Déterminer ce qui est dans le meilleur intérêt de la SCG n'est pas toujours facile et peut entrer en conflit avec d'autres intérêts, tels que ses propres intérêts en tant que membre de la SCG ou en tant que personne ayant des relations avec la SCG, ou ceux d'amis qui peuvent également avoir des relations avec la SCG. Lorsqu'il examine ce qui est dans le meilleur intérêt de la SCG, un administrateur doit tenir compte de l'« ensemble collectif » et mettre de côté toute considération personnelle ou les intérêts d'un groupe particulier.

Le devoir de diligence :

Chaque administrateur est tenu de faire preuve de la diligence, de la prudence et de la compétence d'une personne raisonnablement prudente dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions d'administrateur. Un administrateur ne peut se contenter de rester les bras croisés ou de se fier à la compétence de la direction. Il doit jouer un rôle actif plutôt que passif en prenant des décisions éclairées et indépendantes après avoir dûment examiné la question.

Travailler ensemble en tant que conseil d'administration :

Un membre du conseil d'administration doit être un partenaire à part entière du président du conseil et être capable de travailler avec le reste du conseil comme une seule et même équipe.

Les membres du conseil ne sont pas tenus d'approuver toutes les décisions prises par le conseil. En tant que membre, vous devez agir en tant que conseiller avisé afin d'aider le conseil à répondre aux besoins des membres et de la société. Une fois les décisions prises, les membres doivent soutenir les décisions majoritaires en dehors de la salle du conseil, même si leurs opinions personnelles divergent.

Les membres du conseil d'administration doivent savoir qu'ils peuvent poser des questions lorsqu'ils ont des doutes et contester toute décision qui ne leur semble pas juste.

Être directeur de la Société canadienne de l'élevage caprin

Avant de vous présenter comme administrateur, voici quelques questions que vous pourriez vous poser :

- Comprenez-vous la nature du CGS dans lequel vous souhaitez servir et ce que l'on attendra de vous ?
- Êtes-vous capable et disposé à consacrer le temps et les efforts nécessaires pour remplir correctement vos fonctions et assister régulièrement aux réunions ?
- Êtes-vous capable de vous exprimer pendant les réunions et non après ?
- Êtes-vous capable de faire des commentaires pertinents, de demander l'avis des autres et de comprendre comment faire des compromis ?
- Êtes-vous capable de lire les documents de référence, les procès-verbaux et de poser des questions afin d'organiser vos pensées avant de présenter votre opinion ?
- Êtes-vous capable de faire des compliments quand il le faut et d'écouter quand les autres parlent ?
- Êtes-vous capable de garder la confidentialité des discussions, de recevoir et de donner des critiques constructives et de comprendre comment négocier ?
- Êtes-vous capable de parler d'une seule voix en dehors de la salle du conseil ?
- Êtes-vous prêt à faire face à la communication de mauvaises nouvelles ou de décisions impopulaires, ainsi qu'aux critiques et à la négativité auxquelles vous pourriez être confronté à la suite d'une décision impopulaire ?
- Êtes-vous capable de les soutenir et de les expliquer à ceux qui ne soutiennent pas nécessairement la décision ?
- Êtes-vous conscient du risque de conflits d'intérêts et prêt à agir contre vos propres intérêts ?
- Êtes-vous prêt à donner la priorité à l'ensemble des membres de la CGS et non à un groupe restreint ?
- Êtes-vous prêt à mettre de côté vos sentiments personnels et à œuvrer pour le bien de la CGS et de tous ses membres ?

J'ai lu et compris ce document.

Signature: _____ ***Date:*** _____